



## Agenda

### Lundi 3 octobre

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : Déclaration de la vacance du fauteuil qu'occupait Bernard d'Espagnat (section Philosophie).

**Christian SCHRICKE**, correspondant de l'Académie : « *La régulation financière face à la mondialisation des marchés et des acteurs financiers* ».

-Comité secret

### Lundi 10 octobre

-15h : Élections de correspondants à des places vacantes dans la section Philosophie et la section générale.

**Jean-Luc FLORENT**, ancien ambassadeur de France à Chypre : « *La question de Chypre en droit international* ».

-Comité secret

### Lundi 17 octobre

-15h : **Emmanuel GAILLARD**, professeur à l'École de droit de Sciences Po, avocat à la Cour : « *L'arbitrage international* ».

**Lundi 24 octobre** : Pas de séance.

**Mardi 25 octobre** : Séance de rentrée des Cinq Académies sur « le risque », M. **Denis KESSLER** étant délégué de l'Académie.

**Lundi 31 octobre** : Pas de séance.

### Lundi 7 novembre

-11h : Réunion du jury du Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise.

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Jean-Pierre COT**, juge au Tribunal international du droit de la mer : « *Le Tribunal international du droit de la mer* ».

**Lundi 14 novembre** : Séance publique annuelle sous la Coupole (sur invitation) : Discours de M. le Président, lecture du palmarès par M. le vice-Président, discours de M. le Secrétaire perpétuel.

## Séance du lundi 26 septembre

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 4 juillet, le président **Gilbert Guillaume** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

**Georges-Henri Soutou** a présenté le dernier ouvrage de son confrère Alain Duhamel, *Les pathologies politiques françaises*, Paris (Plon), 2016, 240 pages.

Après avoir rendu hommage à la mémoire de **Jean Mesnard**, puis avoir présenté son confrère **Pierre Brunel**, élu le 16 mars 2015 au fauteuil IV de la section Morale et Sociologie, le Président passe la parole à ce dernier afin qu'il lise sa *Notice sur la vie et les travaux de Gérald Antoine*, son prédécesseur à l'Académie. « **Gérald Antoine** n'a nullement été dans ma vie un visage entrevu. Et l'éblouissement ne saurait pour moi se réduire à l'éblouissement de l'instant, à sa première apparition pour le simple étudiant de licence que j'étais alors, dans un amphithéâtre de la Sorbonne, en novembre 1958. Notre relation s'est étendue sur plus d'un demi-siècle. Et j'ai plus que jamais aujourd'hui non seulement le devoir, mais le désir de rendre sensible et d'affirmer sa présence parmi nous, en évoquant sa vie et ses œuvres ». Ainsi Pierre Brunel a commencé son évocation de Gérald Antoine, né le 5 juillet 1915, à Paris, un « lorrain, vosgien, enfant de l'arrondissement de Saint-Dié, dont naguère le député se nomma Jules Ferry », comme il s'est défini lui-même. Très attaché à la région familiale, il siégea au Conseil municipal d'Allarmont de 1977 à 1983 puis en fut maire jusqu'en 1989.

Pierre Brunel fait revivre la carrière du professeur et ses multiples rencontres : depuis la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, où il enseigna de la rentrée de 1947 à 1954, date à laquelle il rejoint la Faculté des lettres de Paris, où il est élu professeur en 1957. Mais également le parcours au service de l'Éducation nationale. En 1961, Gérald Antoine est appelé aux fonctions de recteur de l'Académie d'Orléans-Tours ; il le reste jusqu'en 1973. Premier recteur de cette académie, il a été l'artisan de la renaissance de l'université d'Orléans en 1966. La carrière administrative de Gérald Antoine, commencée en 1959 comme conseiller technique au cabinet de Louis Joxe, se poursuit auprès d'Edgar Faure qui le chargea d'une délicate mission de coordination dans la préparation de la « loi d'orientation de l'enseignement supérieur » en 1968. Gérald Antoine fut par la suite conseiller des ministres Joseph Fontanet et René Haby.

Mais le voyage auquel nous entraîne Pierre Brunel est avant tout un voyage dans le monde de la littérature, sur l'océan des mots. On y croise des grands noms de la littérature française, à commencer par Sainte-Beuve et bien entendu Claudel à qui il consacra une biographie qui fait référence : *Claudiel ou l'enfer du génie*. Critique, mais avant tout grammairien, Gérald Antoine poursuivit et acheva, avec Robert Martin et Bernard Cerquiglini la monumentale *Histoire de la langue française*, commencée cent ans plus tôt par Ferdinand Brunot.

« Gérald Antoine était d'abord attentif aux mots. Mieux, il était un amoureux des mots » dit avec justesse Pierre Brunel. Et son approche se réclamait d'une stylistique où le fait de style est considéré comme l'expression la plus consciente, la plus subtilement révélatrice du fait psychologique

## **Dans la presse et sur les ondes-**

- **Jacques de Larosière** a donné un long entretien dans le numéro de septembre 2016 de la *Revue des Deux Mondes*. Il s'y exprime notamment sur la politique des taux d'intérêt faibles, nuls ou négatifs des Banques centrales : « Les banquiers centraux sont effectivement intervenus pour empêcher l'aggravation de la crise. Mais je ne suis pas certain qu'ils soient suffisamment conscients des inconvénients de la politique de très grande facilité monétaire qu'ils mènent : tout comme celle qui avait été conduite avant 2007, elle rend le système plus vulnérable. À cela s'ajoute la croissance de l'endettement mondial, qui est devenue spectaculaire depuis la fin des années deux mille. La politique d'aisance monétaire contribue à amplifier ce phénomène. Certes, la réduction massive des taux d'intérêt permet d'atténuer les problèmes posés par le "surplomb" de la dette. Mais elle accentue aussi les déséquilibres, et favorise en particulier les valorisations d'actifs excessives que nous observons actuellement. Les banques centrales entretiennent ainsi la bulle obligataire qui est apparue. Il me semble donc qu'il faudrait réfléchir non seulement à ce que les banques centrales peuvent et doivent faire dans les circonstances où nous sommes, mais aussi à ce qu'elles ne peuvent pas et ne doivent pas faire. Je pense en particulier que la réponse consistant à créer plus de liquidité banque centrale dès que l'inflation apparaît un peu faible n'est pas cohérente avec une réflexion approfondie sur la situation actuelle. [...] On a tendance aujourd'hui à croire que l'investissement n'est plus financé par l'épargne, mais par les banques centrales qui achètent systématiquement les titres émis sur le marché. Il y a là une déformation de la conception fondamentale selon laquelle le taux d'intérêt est la rémunération de l'épargne, c'est-à-dire du fait d'accepter, pendant une durée déterminée, de ne pas jouir de la liquidité immédiate dont on dispose. L'épargne mérite d'être rémunérée. Elle peut l'être faiblement parce que la croissance est faible ou que le rapport entre épargne et investissement est trop favorable à l'épargne. Cela ne signifie pas pour autant que cette rémunération puisse devenir négative et se transformer en taxation. Mais c'est malheureusement la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. On espère qu'à force de réprimer la rémunération normale de l'épargne, on finira par inciter les agents économiques à désépargner pour consommer ou acheter des titres plus risqués. Or force est de constater que cette politique de répression financière ne donne pas les résultats attendus en Europe. Il faudrait donc se demander pourquoi elle ne fonctionne pas et quelle est la politique monétaire qui serait adaptée aux besoins de la zone euro ».
- **Jean-Claude Trichet** a été interviewé dans le *Wall Street Journal* (Market Watch) le 16 septembre 2016 sur la situation économique actuelle de la zone euro. Sur le principe d'une politique de l'hélicoptère monétaire, il a déclaré : « European Central Bank policy has a very highly accommodative policy, and in my opinion, is powerful. Remember the growth figures I mentioned. I don't think, according to what has been said by Mario Draghi, that any discussion of helicopter money ever took place in the governing council of the ECB. I would say that it would not be a good move at all, because it is not to the central bank to distribute money itself. If the situation is extraordinarily grave, in the U.S., or in Europe, or anywhere else in the world, including Japan. If it appears, in the eyes of our democracies, that there should be some kind of distribution of purchasing power to all people on an egalitarian basis, I think that in a democracy, this is a decision to be taken by the parliament upon the proposal of the government. That is the way to deal with it. This should be public money spent by the parliament because the situation would be considered by political institutions extremely dramatic. I don't think that we should ask central banks to do that ». Il a également été l'invité de CNN (Morning European Show) le 9 septembre, de Boursorama le 13 septembre et de Bloomberg TV le 15 septembre.
- Entretien de **Mireille Delmas-Marty** dans *Libération* 24-25 septembre 2016, « À l'heure de la mondialisation nous avons besoin d'un droit flou ». Sur l'adaptation du droit pour lutter contre le terrorisme : « Socialement, le concept de terrorisme exprime une émotion particulièrement forte (la terreur) mais juridiquement, c'est un concept de transition. En effet, pour la plupart des crimes, la dénomination désigne en creux la valeur protégée : la vie humaine avec l'homicide ; la propriété avec le vol... Mais quelle valeur veut-on protéger en incriminant le terrorisme ? Pour les faits les plus graves — 11 Septembre à New York ou 13 Novembre à Paris — on pourrait retenir le crime «contre l'humanité». Dans les autres cas, s'agissant de protéger la vie ou les biens, il suffirait de sanctionner l'assassinat ou la destruction de biens. En qualifiant les faits de "terrorisme", on privilégie le but final, qui est de terroriser. Mais les États ne réussissent pas à se mettre d'accord sur une définition mondiale du terrorisme, alors que la Cour pénale internationale aurait là un vrai rôle à jouer. Le projet de convention qui avait pour la première fois, en 1937, prévu la création d'une Cour pénale internationale portait précisément sur la lutte contre le terrorisme. En attendant, cette catégorie est bien "pratique" : on peut l'utiliser pour aménager un régime de procédure beaucoup plus répressif, une sorte de droit pénal bis qui permet de contourner l'État de droit sans le suspendre. Seule une réponse globale, par un accord sur la définition, pourrait interrompre cette spirale sans fin, de surenchère criminelle en surenchère répressive, qui risque de détruire la démocratie au motif de la défendre ».

### **À noter**

- Le jury du Prix François Guizot – Institut de France a décerné le Prix 2016 à **Alain Besançon** pour son ouvrage *Problèmes religieux contemporains*, paru aux Éditions de Fallois en 2015. Le prix lui sera remis le jeudi 13 octobre 2016 à 18 heures dans la Grande salle des séances du Palais de l'Institut.
- **Ghislaine Alajouanine** a présenté, lors d'une conférence de presse, le 28 juin 2016, le label qu'elle a conçue pour les acteurs de l'habitat : HS2 (Haute Sécurité Santé). Extrait de son discours : « La démarche HS2® a vu le jour en février 2007, au Sommet Mondial du Développement Durable, qui a eu lieu à Paris. Il s'en est suivi un long cheminement pour mettre au point un référentiel solide et fiable, basé sur de l'observation-terrain, et avec l'aide des plus grands experts des domaines concernés [...], et il a fallu attendre toutes les réglementations, en particulier dans la e-santé, pour avancer. Aujourd'hui, inscrite dans une logique de prévention, la labellisation HS2®, dont la mise en application a été confiée à l'APAVE, tierce partie indépendante, répond précisément à ce nouvel enjeu sociétal : repenser le rôle du logement dans les processus d'accompagnement des seniors pour augmenter de 3 à 6 ans minimum la vie à domicile des personnes âgées, et ainsi réduire le coût de la dépendance ».